Accéder au tableau de bord DSN de l’URSSAF

Fiche pratique. DSN.

Accéder au tableau de bord de l’URSSAF

Sommaire :

- Contexte
- Procédure

► Contexte

L’Urssaf a mis en place un service de fiabilisation des données accessible via Net-Entreprises ou depuis votre espace URSSAF.

Ce service vous aidera à identifier les anomalies détectées concernant certains employeurs et/ou salariés. Il vous permettra également de réagir rapidement pour corriger ces anomalies.

RETOUR SOMMAIRE

► Procédure

- **Connectez vous sur Net-Entreprises** avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le **tableau de bord DSN**, après avoir vérifié la conformité de vos fichiers DSN puis accédez au menu « **Services complémentaires**«

NET-ENTREPRISES·FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN | DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE | TABLEAU DE BORD

TABLEAU DE BORD | SORTIE DE LA DSN

Vous êtes inscrit

Nom Prénom
Tél: 0 1 23 45 67 89
contact @ monasso.fr

N° Siret : 012345678912
LE NOM DE MON ASSOCIATION
Adresse
CodePostal Ville

Le tableau de bord vous permet de consulter l'ensemble des comptes rendus métier et retours d'informations suite au dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'événement. Il est donc important de le consulter suite à chaque dépôt réalisé.

Historique des échanges

+ Afficher tout ou sélectionner

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
Aucun échange effectué pour les 30 derniers jours			

Récapitulatif

+ Afficher tout ou sélectionner

DSN mensuelles | Signalements d'événements | pour l'échéance au 05 Août 2024

Déclarations non transmises	0	
Déclarations rejetées	0	
Déclarations conformes	0	

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant ici.

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Les informations relatives au suivi de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : **contact@monasso.fr** . Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la zone ci-dessous prévue à cet effet. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

contact@monasso.fr

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

ENVOYER

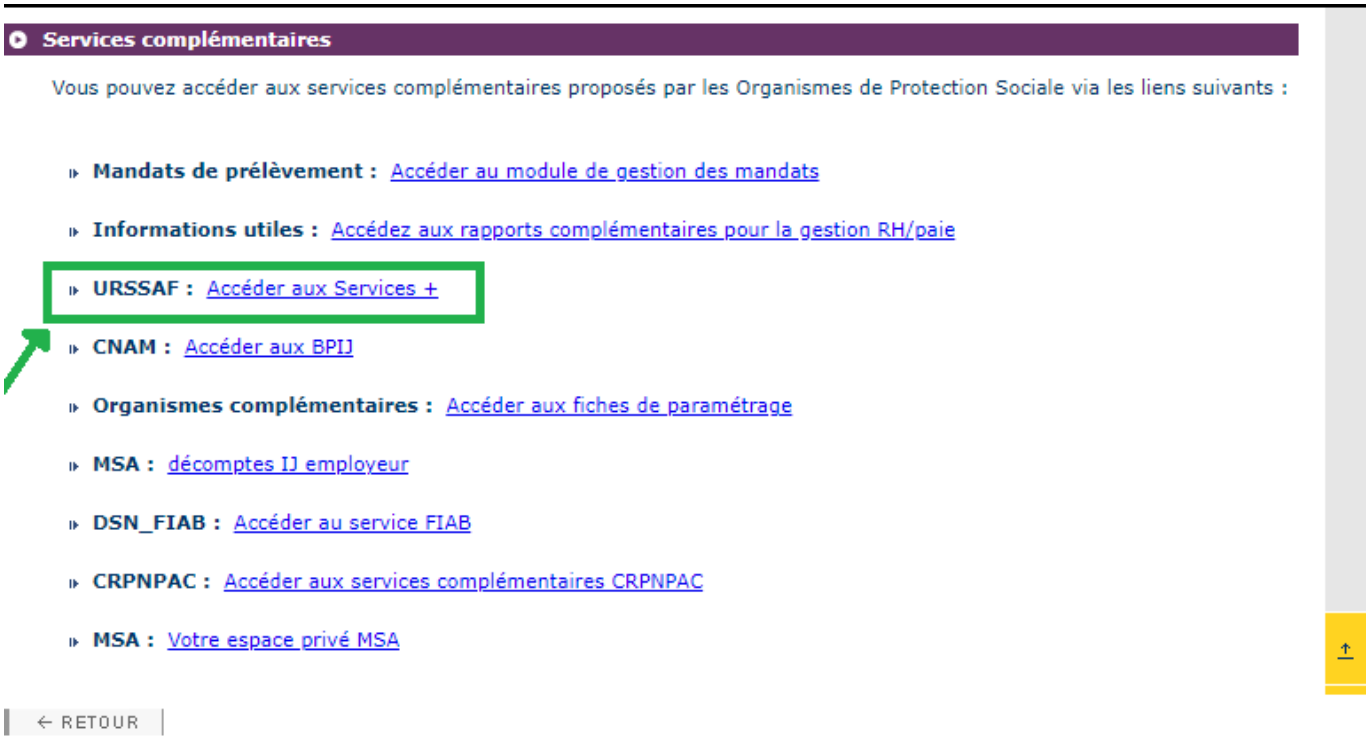

- Cliquez sur le lien « **Suivi DSN** »

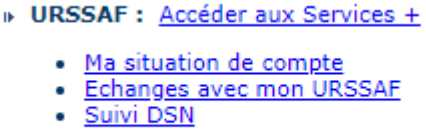

Vous accédez à votre espace URSSAF :

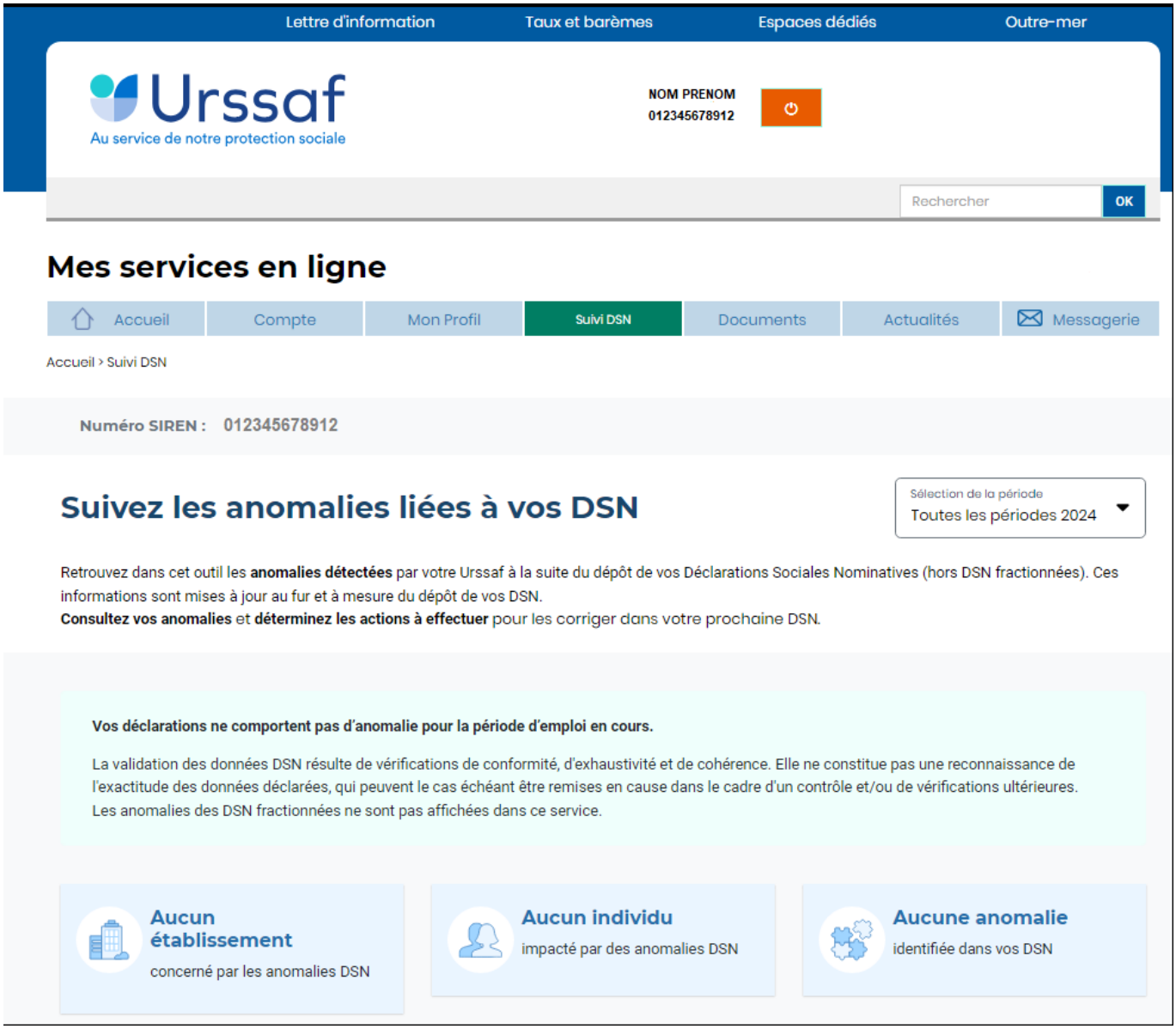

Avec le nouveau service « **Suivi DSN** », vous recevez en plus une notification de votre URSSAF.

Via ce service, l'URSSAF précise :

- l'origine et le détail des anomalies ;
- les modalités de correction.

L'URSSAF vous prodigue également des conseils pour ne pas reproduire vos erreurs.

▶ **<u>1er cas : Aucune action n'est requise car il n'y a pas d'anomalie détectée</u>**.

▶ **<u>2nd cas : des éléments sont à fiabiliser tels que ci-dessous (assiette, cotisations)</u>**

S'il y a des anomalies, vous pouvez les corriger. Il y a deux solutions :

- **vous avez déposé votre DSN plusieurs jours avant l'échéance** : Vous déposez une nouvelle DSN annule et remplace avant minuit la veille de l'échéance, via le logiciel.

- **vous avez déposé votre DSN à l'échéance** : Vos modifications et/ou corrections seront reprises dans la DSN du mois suivant.

RETOUR SOMMAIRE

Transfert de données d'un dossier à un autre

Transfert de données d'un dossier à un autre

Sommaire :

- Présentation
- Marche à suivre

Présentation

Cette fonctionnalité permet de **transférer un ou plusieurs employeurs ou un ou plusieurs salariés d'un dossier à un autre**

Cela signifie donc, qu'après cette opération, les employeurs et/ou salariés transférés existeront à la fois dans le **dossier d'origine** et le **dossier de destination**.

Si vous souhaitez garder les employeurs et/ou salariés transférés que sur un

seul des dossiers, il faudra aller sur l'application elle-même, sélectionner les employeurs et/ou salariés un par un et les supprimer un après l'autre.

Il convient de privilégier cette manipulation à un **Copier/Coller** pour éviter tout dysfonctionnement.

Marche à suivre

▶ Pour cela, aller dans le **centre de maintenance**, choisir « **Maintenir** » puis « **Transfert de données** » comme ci-dessous :

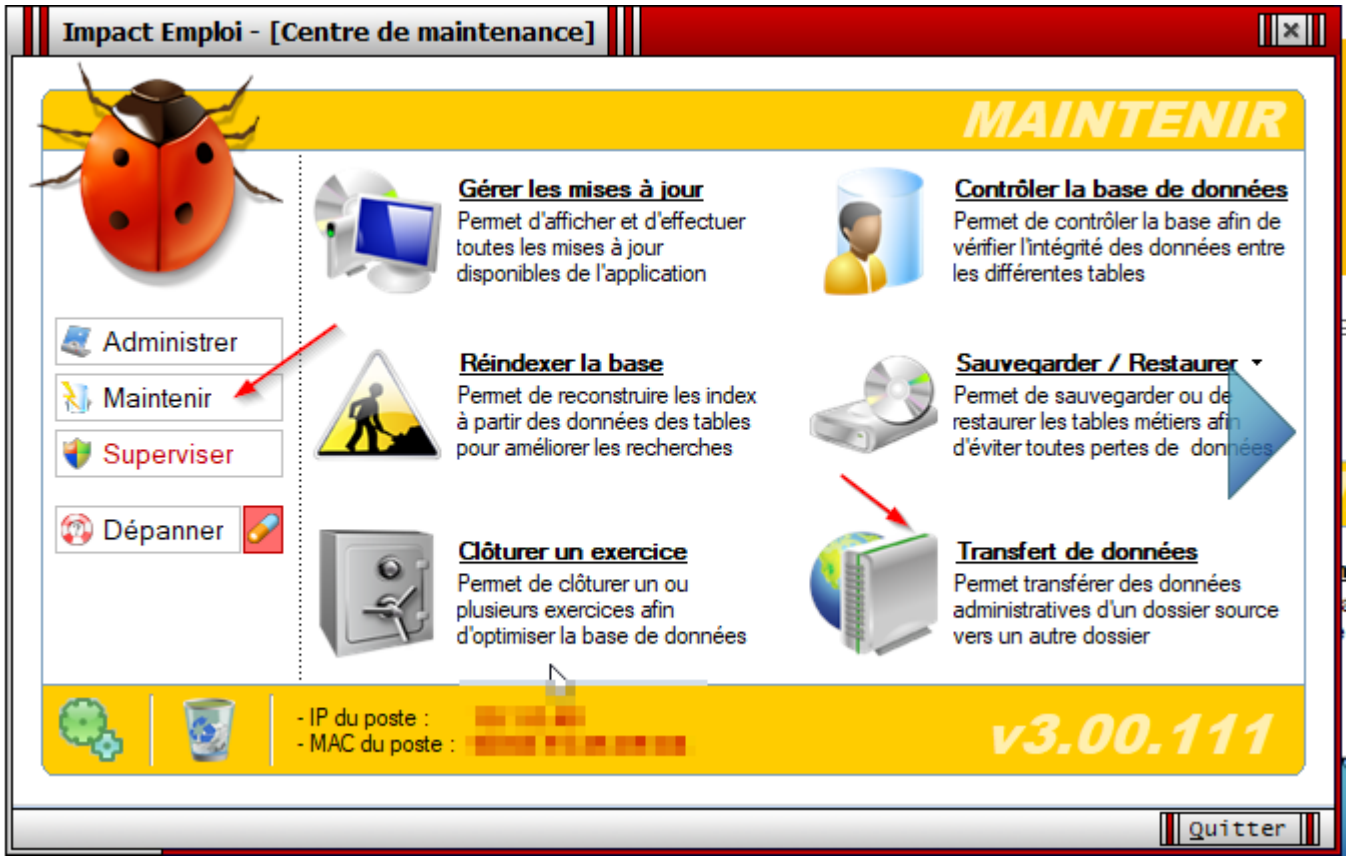

▶ Choisir le **dossier source** dans lequel figure le ou les employeurs et/ou salariés à transférer.

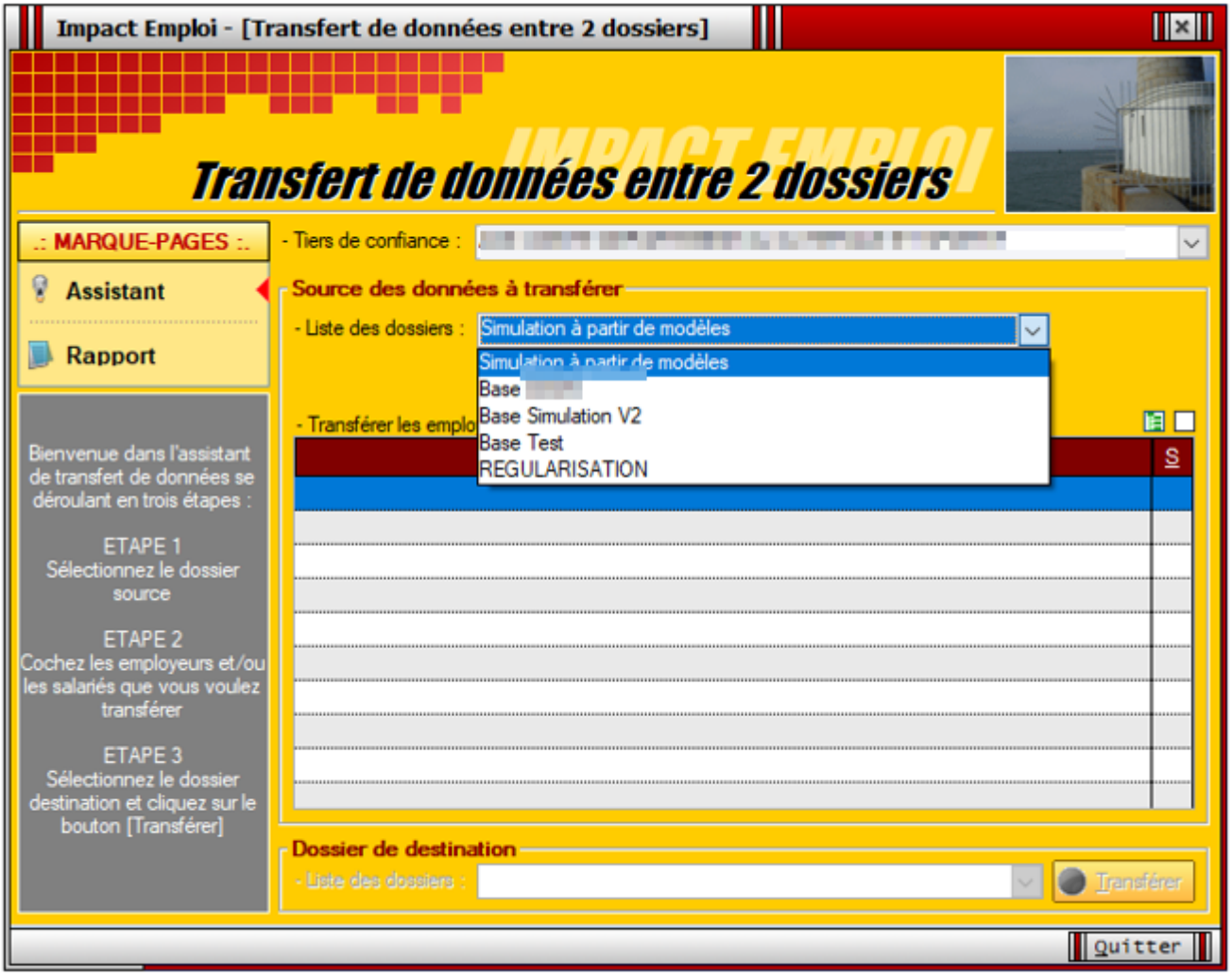

▶ Puis dans la liste proposée, **sélectionner le ou les employeurs ou le ou les salariés à transférer** :

En cliquant sur le **carré vert**, les salariés n’apparaissent plus.

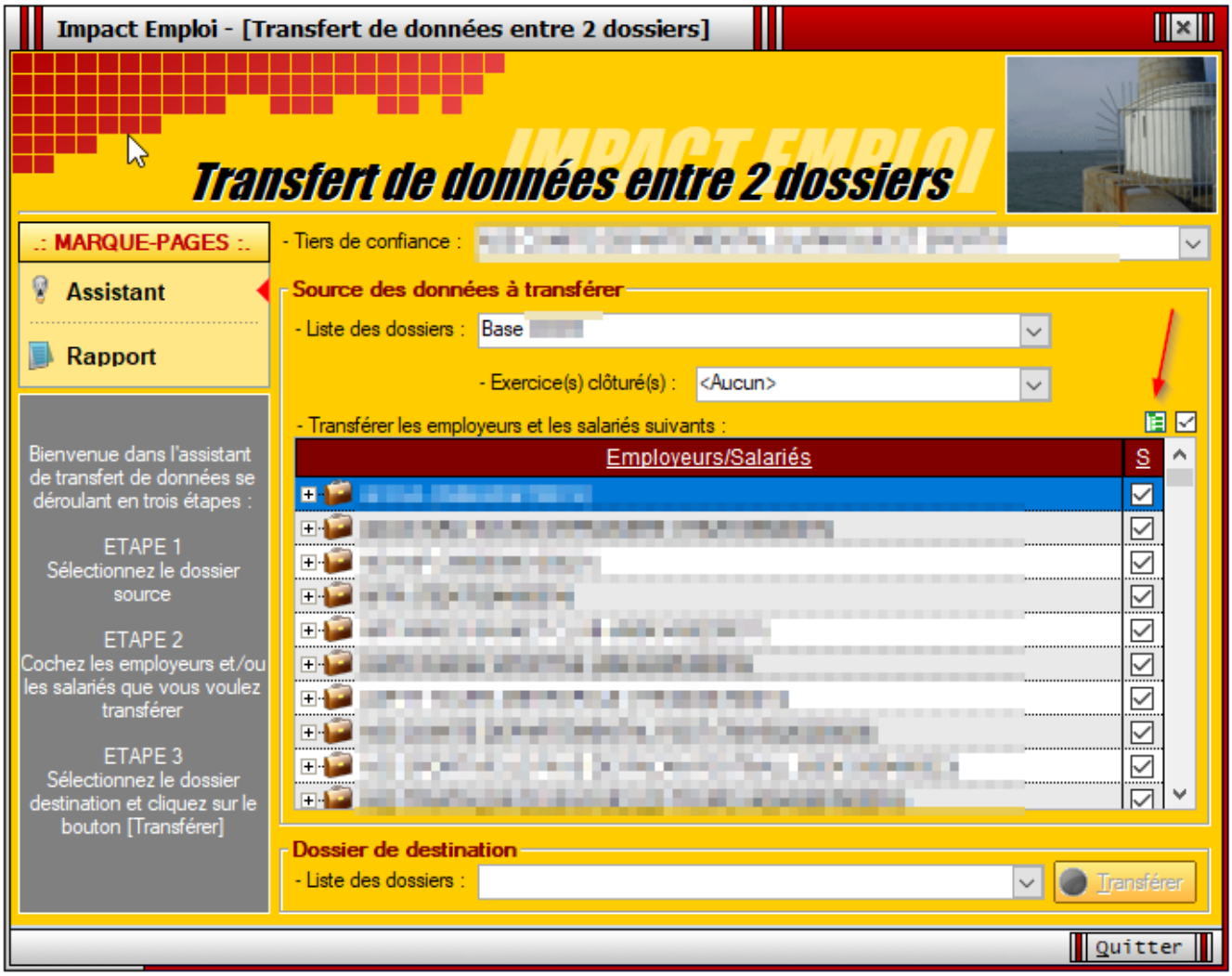

En cliquant sur le **carré blanc**, l’ensemble des salariés seront désélectionnés.

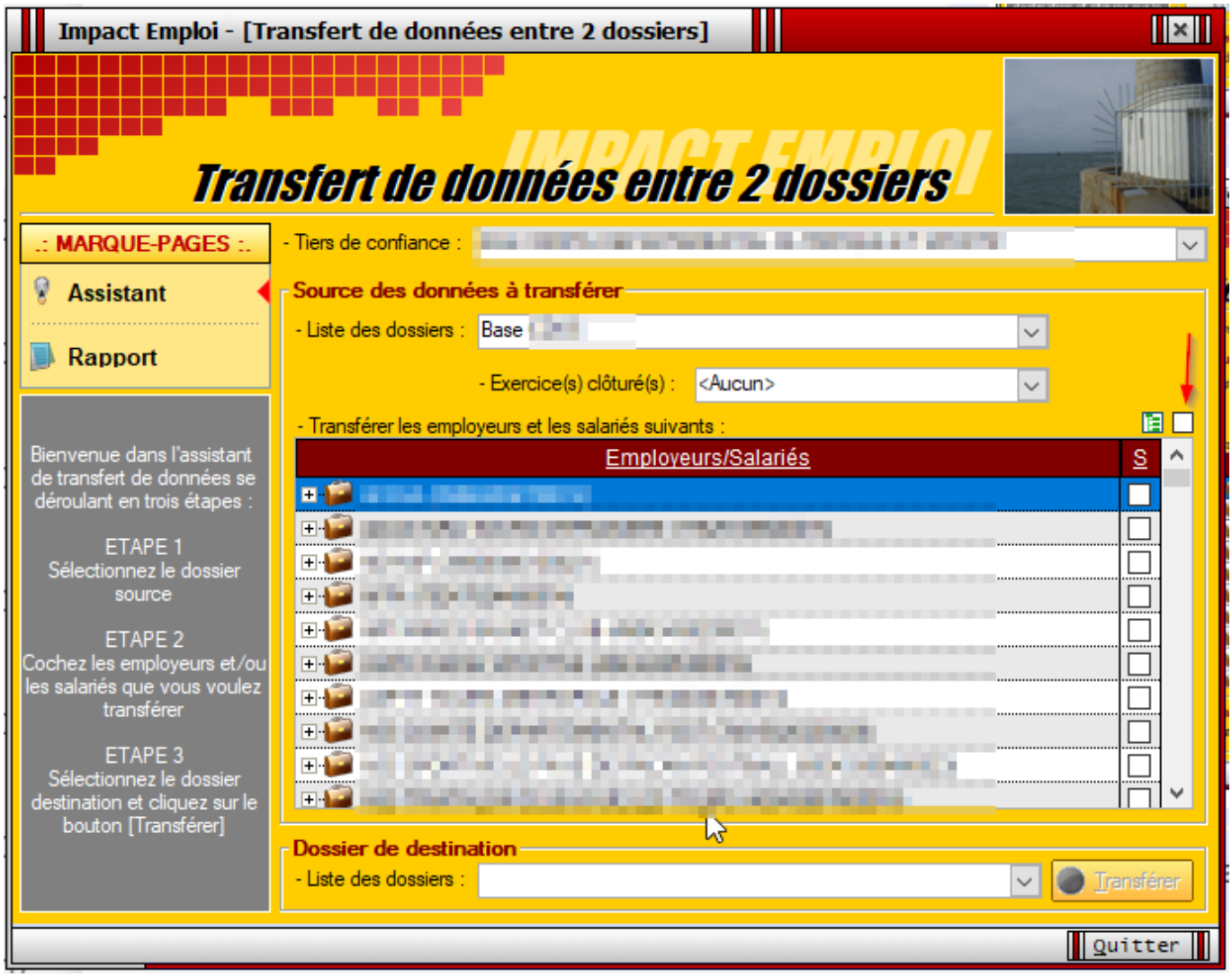

▶ **Choisir** ensuite le dossier de destination du **transfert** dans la liste proposée.

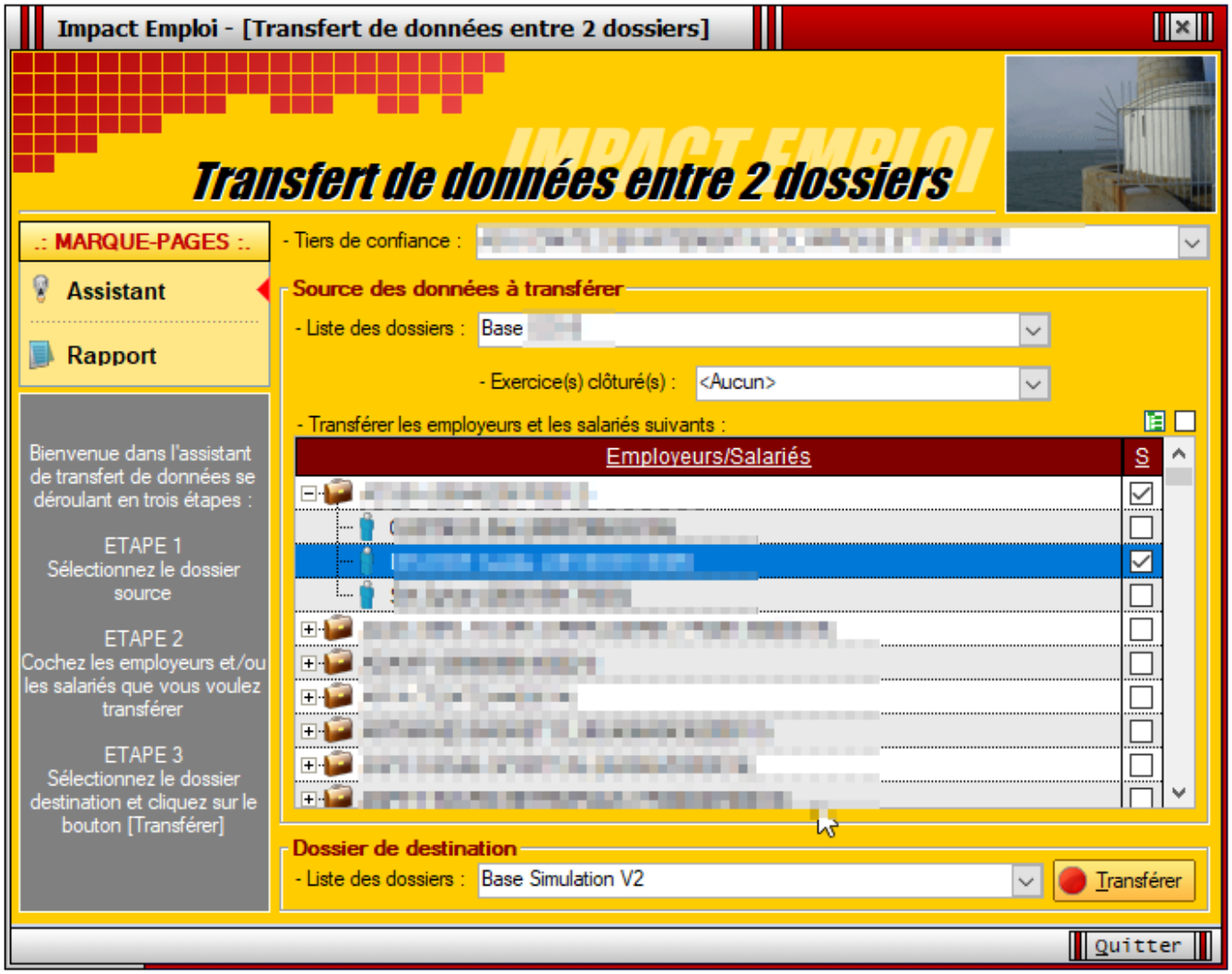

▸**Précision :**

Possibilité de créer, à ce stade, le dossier de destination du transfert, si celui-ci n'existe pas déjà

Une fois, le choix du dossier de destination effectué, le bouton « **Transférer** » devient actif comme ci-dessous :

- Pour le **transfert d'un salarié :**

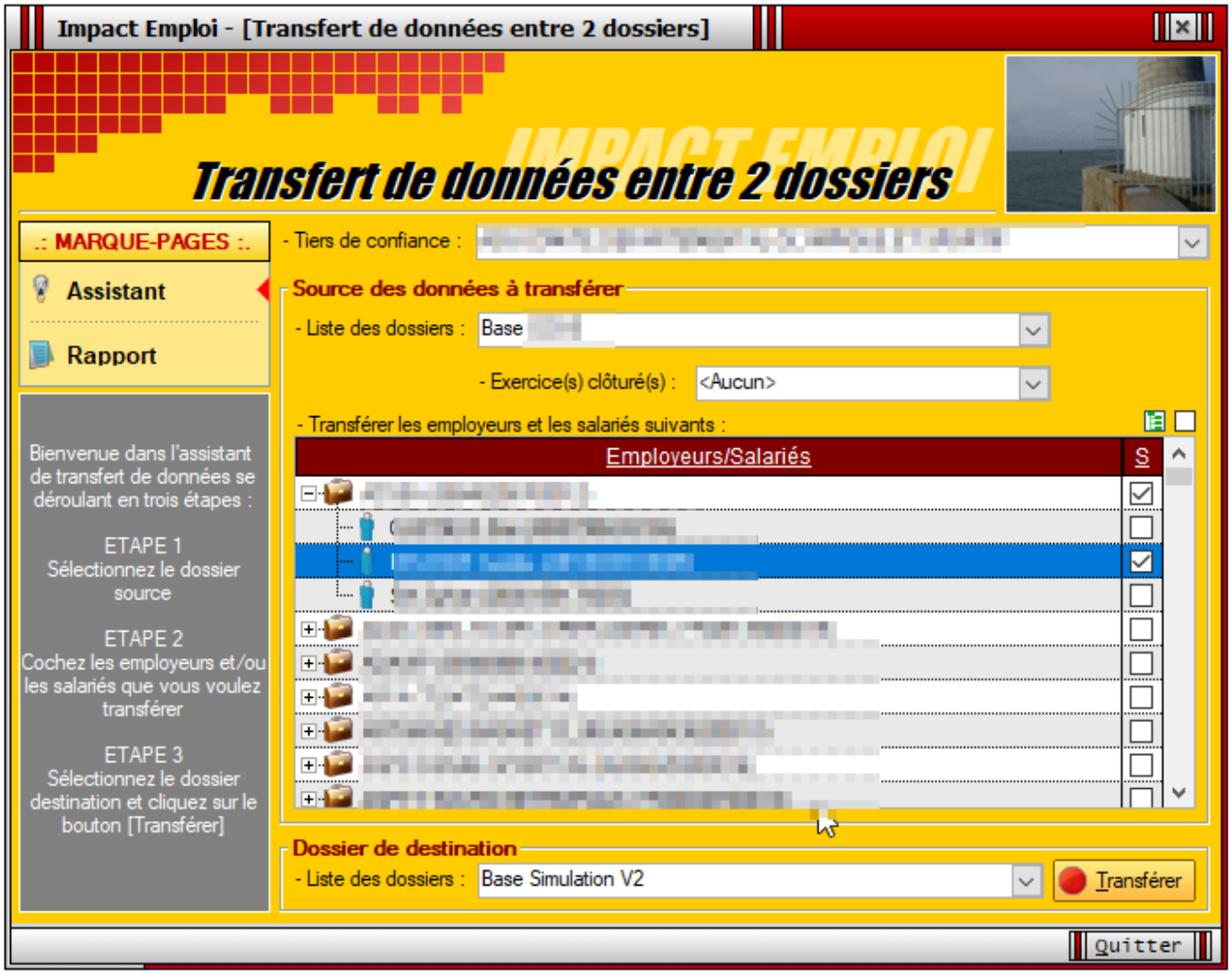

- Pour le **transfert en totalité** :

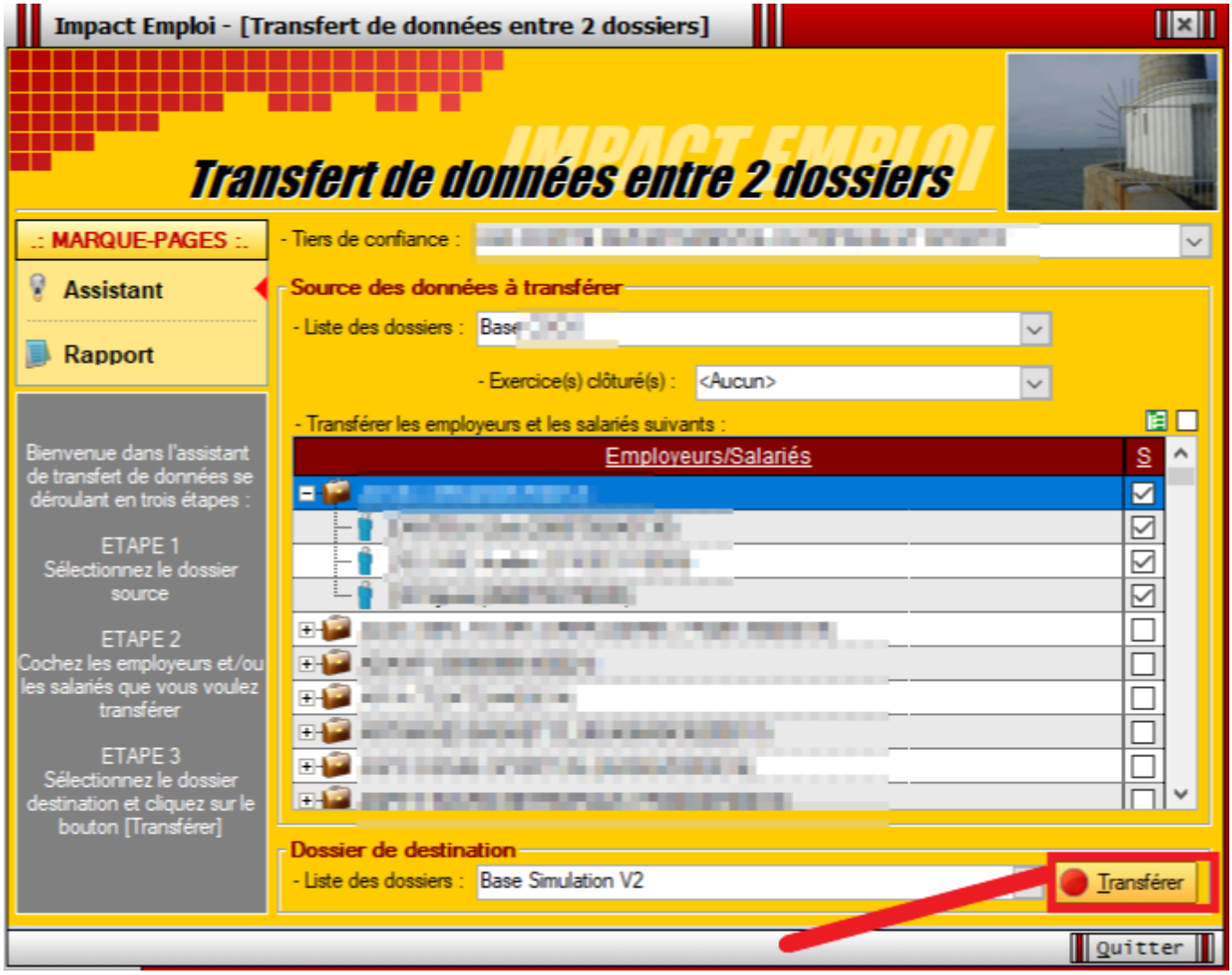

▶ Un simple « **Clic** » sur ce bouton, lance le transfert. Celui-ci sera terminé lorsque apparaitra sur votre écran, la boite de dialogue suivante :

Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD

Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD

- Contexte
- Mode opératoire

Contexte

Cette requête (« 65. Salariés options contrat ») est à votre disposition pour identifier les **CDD transformés en CDI** pour lesquels la **taxe CFP 1% est restée cochée**.

Une fois la requête exécutée, vous retrouverez les contrats concernés en filtrant la colonne D en sélectionnant « **CDI** » et la colonne L en sélectionnant « **Taxe CFP 1%** »

1	TYPE_CONTRAT	CS_HORAIREMENSUEL	TAXE_SALAIRE	TAXE_CFP	FORM_PROF
125	CDI	80	Taxe sur salaire	Taxe CFP 1%	Form professionnelle

Mode opératoire

Ci-dessous, vous trouverez un mode opératoire pour corriger les bulletins :

1) Se rendre dans le **module régularisation-annulation** d'un bulletin

2) **Annuler** les bulletins

3) Modifier le contrat avec le bouton « **options du contrat** »

4) Décocher la **taxe spécifique CFP**

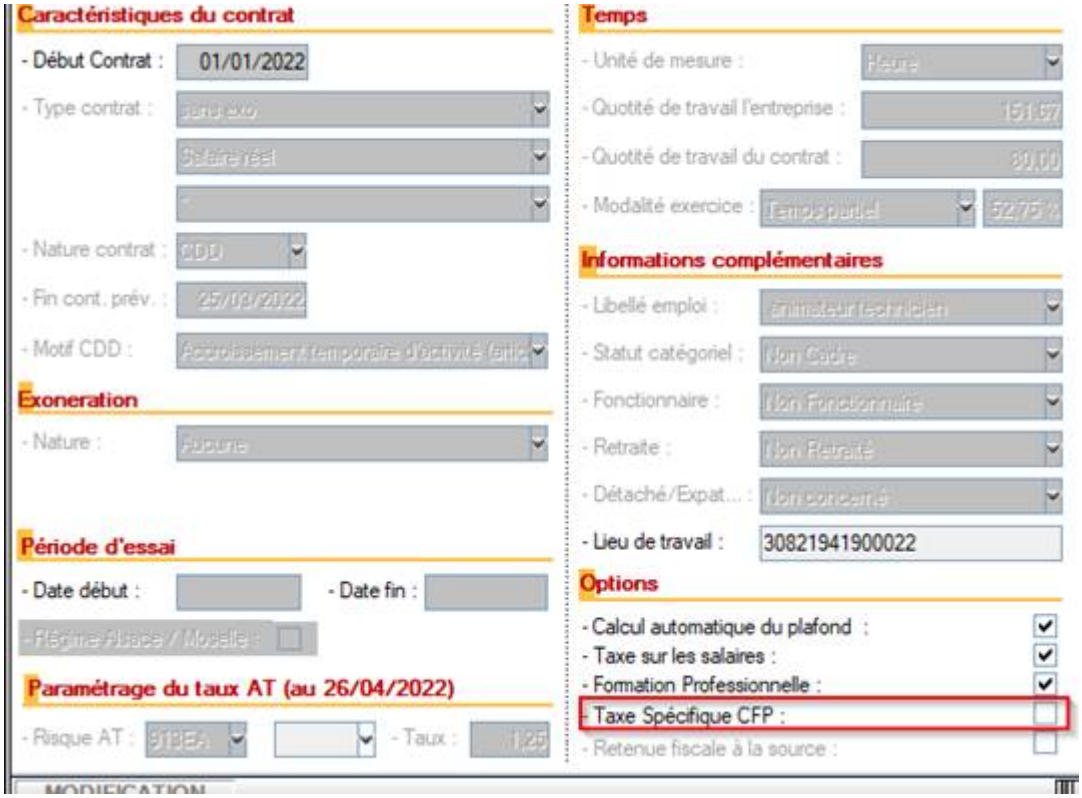

5) Retourner dans le **module régularisation-modifier un bulletin**

6) Cliquer sur le **bulletin initial**

7) Ressaisir le **bulletin correctif**

8) **Rattacher les bulletins à la DSN en cours** (bouton statuer) et la cotisation est annulée

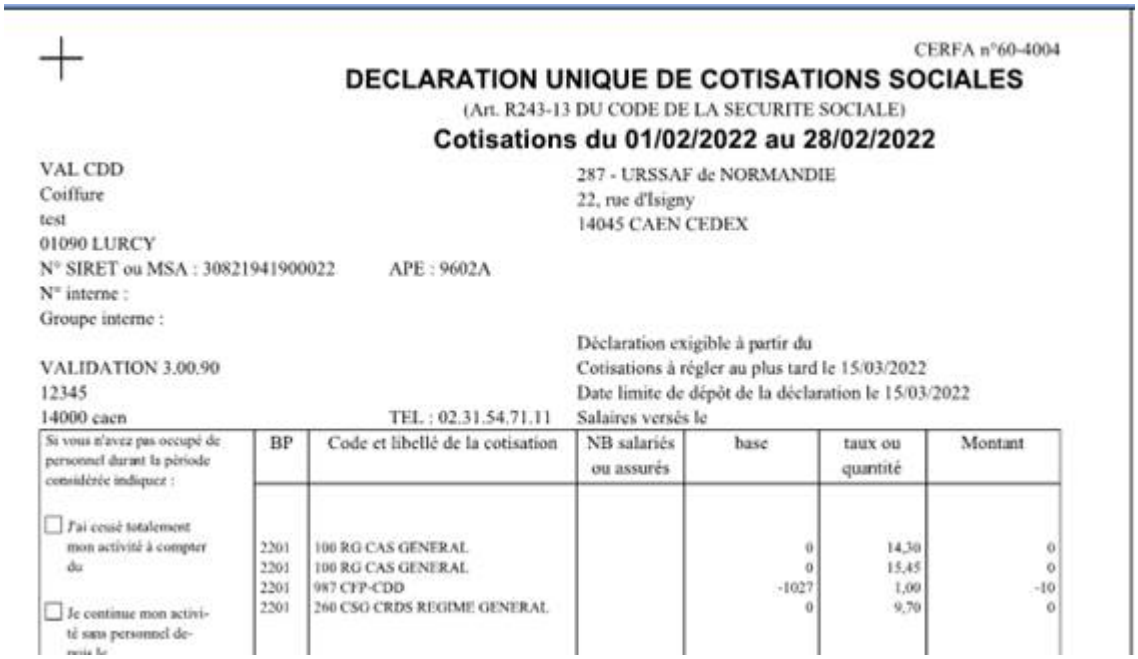

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/02/2022 au 28/02/2022

VAL CDD
Coiffure
test
01090 LURCY
N° SIRET ou MSA : 30821941900022 APE : 9602A
N° interne :
Groupe interne :

287 - URSSAF de NORMANDIE
22, rue d'Isigny
14045 CAEN CEDEX

VALIDATION 3.00.90
12345
14000 caen TEL : 02.31.54.71.11

Déclaration exigible à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/03/2022
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/03/2022
Salaires versés le

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2201	100 RG CAS GENERAL		0	14,30	0
	2201	100 RG CAS GENERAL		0	15,45	0
	2201	987 CFP-CDD		-1027	1,00	-10
☐ Je continue mon activité sans personnel depuis le	2201	260 CSG CRDS REGIME GENERAL		0	9,70	0

Accéder au tableau de bord de l’AGIRC ARRCO

Fiche pratique. DSN.

Accéder au tableau de bord de l’AGIRC ARRCO

Sommaire :

- Contexte
- Procédure

► Contexte

Dorénavant l’AGIRC ARRCO a mis en place un service de fiabilisation des données accessible via net entreprise.

Cela vous aidera notamment à constater si des anomalies ont été détectées concernant certains employeurs et/ou salariés. Cela vous permettra également de pouvoir réagir rapidement afin de corriger ces dernières.

RETOUR SOMMAIRE

► Procédure

- **Connectez vous sur Net-Entreprises** avec le compte qui dépose les DSN ;
- Rendez-vous sur le **tableau de bord DSN**, et accédez au menu « **Services complémentaires**«
- Cliquez ensuite sur « **DSN_FIAB : Accéder au service FIAB** »

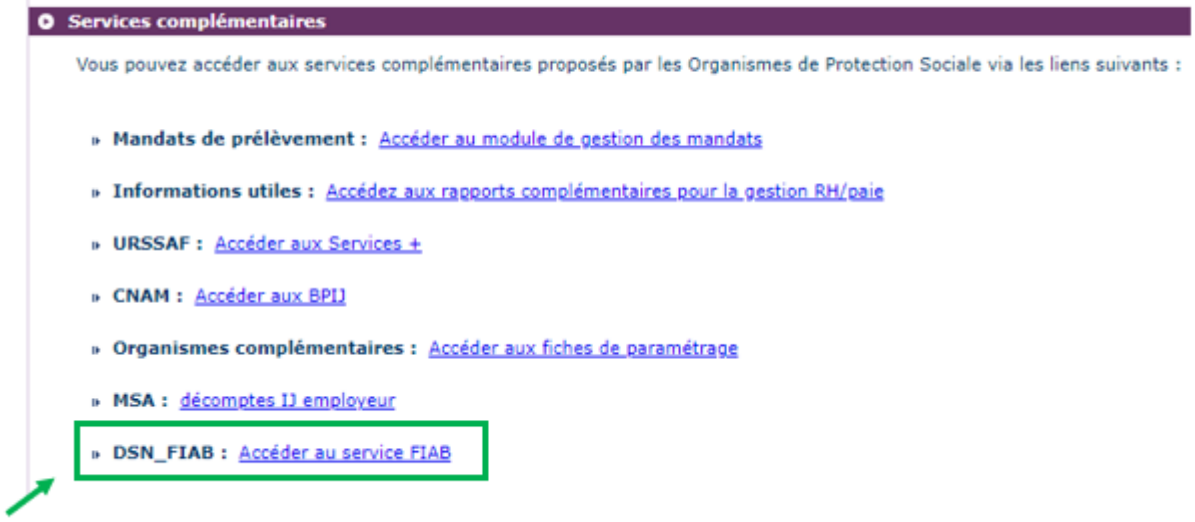

Vous arrivez ensuite sur le tableau de bord AGIRC ARRCO :

▶ **<u>1er cas : Aucune action n'est requise car il n'y a pas d'anomalie détectée)</u>**

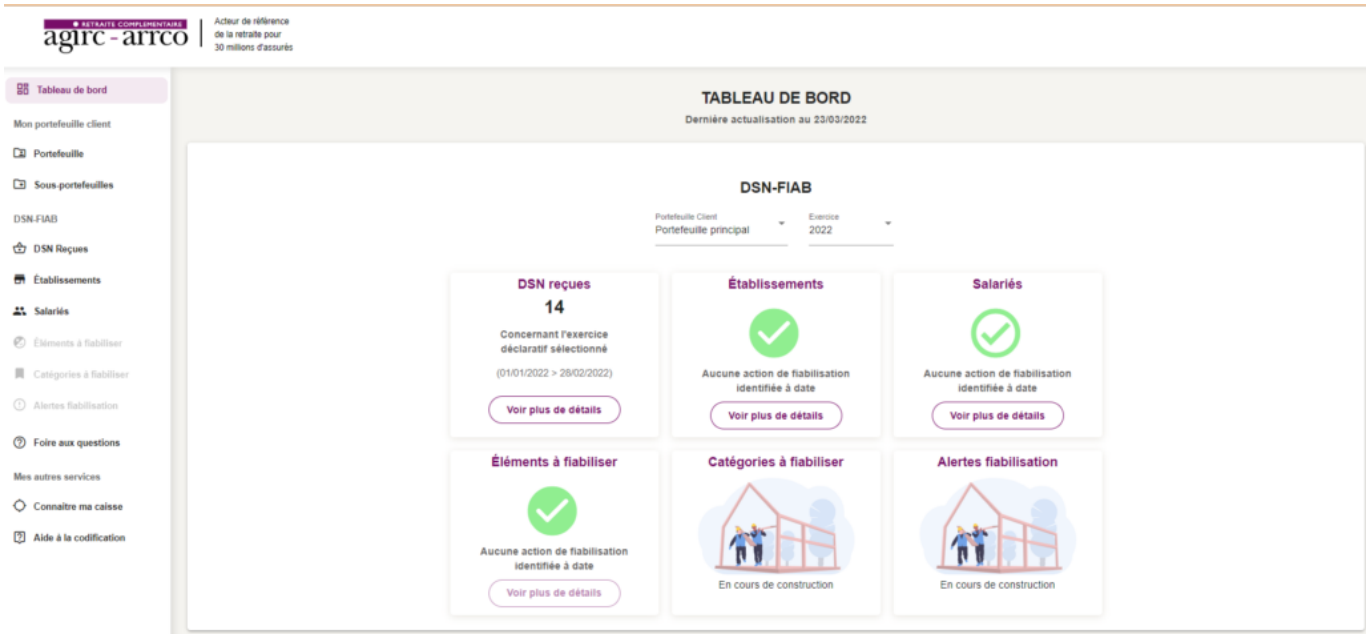

▶ **<u>2nd cas : des éléments sont à fiabiliser tels que ci-dessous (assiette, cotisations)</u>**

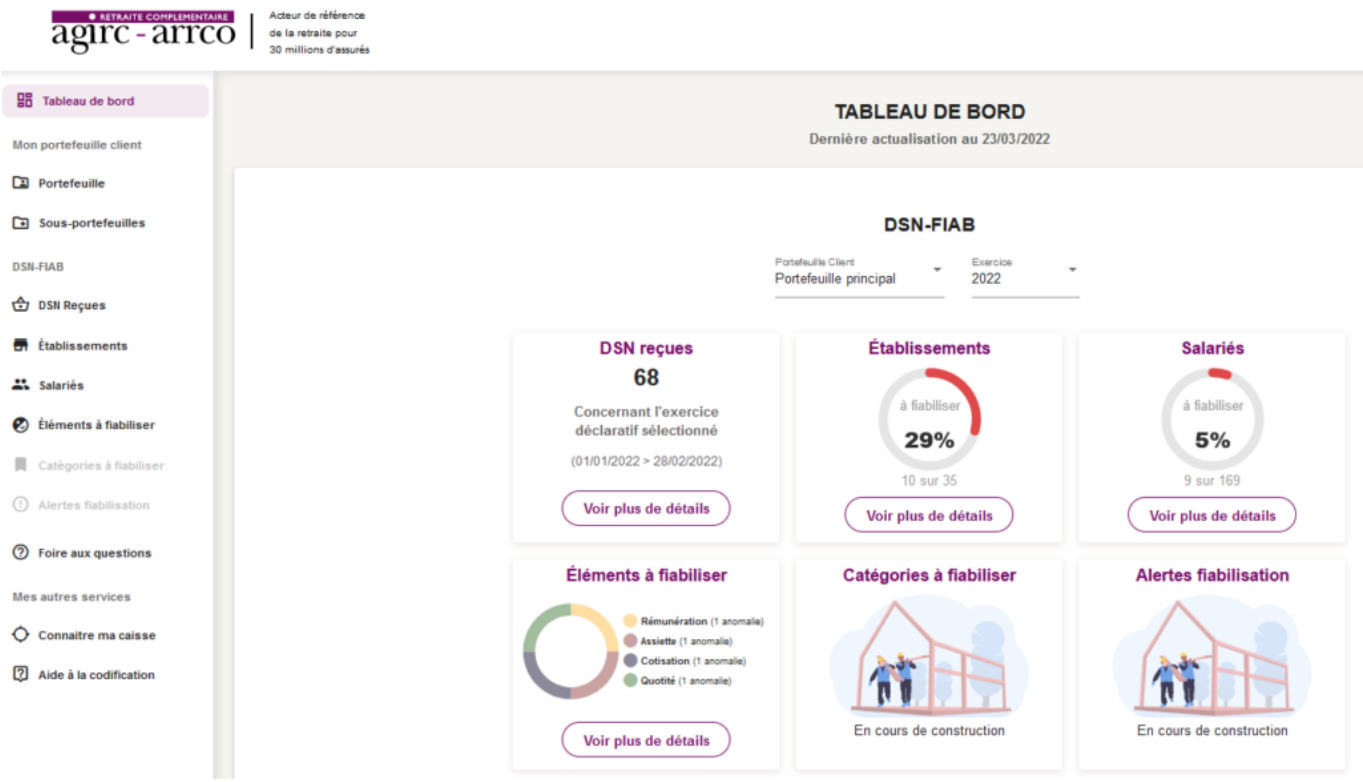

Vous pourrez dans ce cas accéder au détail des éléments à fiabiliser en cliquant sur « **Voir plus détails** ».

RETOUR SOMMAIRE